

DEUXIEME TRIMESTRE 2025

Le baromètre économique est une publication de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, qui paraît chaque trimestre pour suivre au plus près les dynamiques de l'économie territoriale à l'échelle des Zones d'emploi de Béthune et de Lens.

Le baromètre présente les toutes dernières données disponibles sur le marché de l'emploi et l'activité des entreprises, pour observer en temps réel la conjoncture et mieux appréhender les enjeux économiques à venir sur le territoire.

L'emploi et les demandeurs d'emploi sur le territoire

1^{er} trimestre 2025



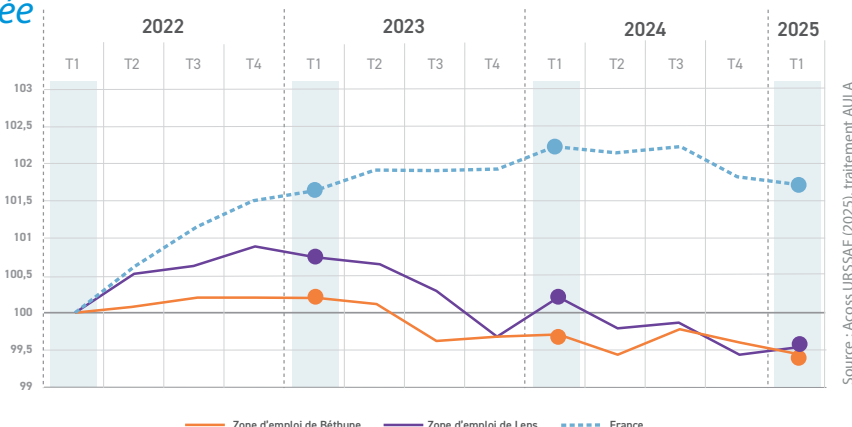
L'évolution de l'emploi à l'échelle des zones d'emploi :

Une baisse de l'emploi généralisée

Entre le premier trimestre 2024 et le premier trimestre 2025, l'emploi continue de reculer sur l'ensemble du territoire. On observe une baisse de 0,3% dans le Béthunois (soit -134 emplois) et une diminution encore plus marquée dans le Lensois, avec -0,7% (soit -671 emplois).

Cette évolution s'inscrit dans la tendance nationale, qui enregistre une baisse de 0,5% de l'emploi sur la même période, un chiffre identique à celui observé sur le territoire Artois-Gohelle (-0,5%).

Évolution trimestrielle du nombre d'emplois
Base 100 au 1^{er} Trimestre 2022



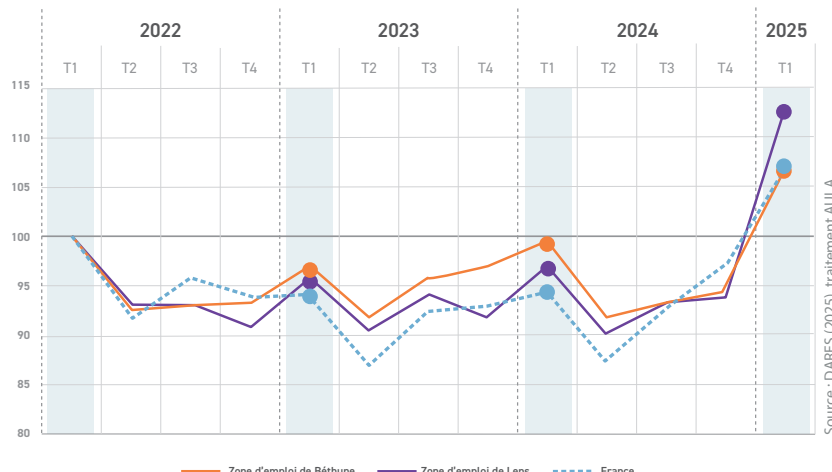
Source : Acof URSSAF (2025), traitement AULA



La situation des demandeurs d'emploi du territoire :

Un changement de statistiques

Évolution trimestrielle du nombre de demandeurs d'emploi (Cat.A)
Base 100 au 1^{er} Trimestre 2022



Source : DARES (2025), traitement AULA

La forte hausse des effectifs des demandeurs d'emploi s'explique par l'entrée en vigueur de la loi « plein emploi » relative à l'inscription automatique de nouveaux publics (RSA, CEJ, AIJ, PACEA) ainsi qu'une évolution de la procédure d'actualisation.

Cette rupture dans le suivi statistique rend impossible l'interprétation de la tendance. Ces changements sont à l'origine d'une hausse de 1 640 demandeurs d'emploi sur la zone de Béthune et 3 280 demandeurs d'emploi sur celle de Lens, soit une hausse de respectivement 12,9% et 16,2% de demandeurs d'emploi sur chacun des territoires.

Pour en savoir plus :

<https://statistiques.francetravail.org/stmt/publication>

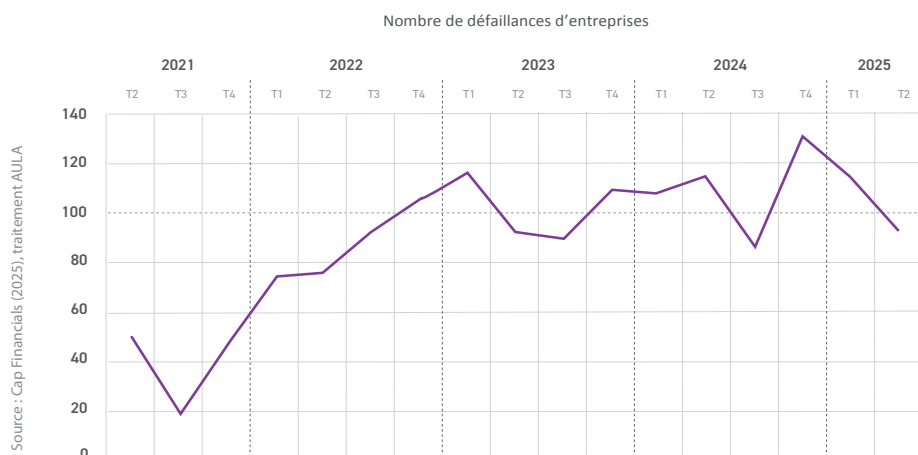
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/actualite/ce-qui-change-dans-les-statistiques-sur-les-inscrits-france-travail-avec-LPE>

Climat des affaires sur le territoire Artois-Gohelle

2^{ème} trimestre 2025



Les défaillances d'entreprises : Une baisse de la fragilité des entreprises



Lors de ce deuxième trimestre 2025, le nombre de défaillances sur le territoire est en baisse de 19,1% par rapport au deuxième trimestre 2024.

Malgré une tendance à la baisse qui se dessine en ce début d'année 2025, laissant espérer une amélioration de la situation des entreprises, le nombre de défaillances observé depuis 2023 est revenu à son niveau d'avant la crise sanitaire, oscillant entre 90 et 120 défaillances par trimestre.

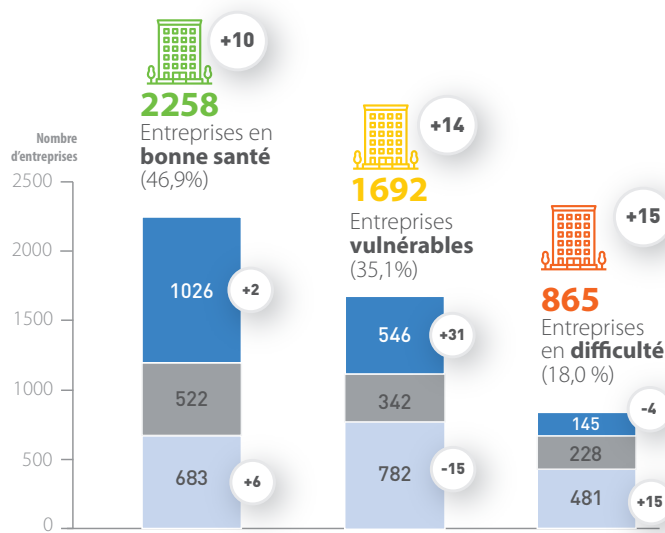
Les données de défaillances calculent le nombre d'ouvertures de procédure collective par trimestre selon la date de jugement, et recensent les jugements d'ouverture de liquidation judiciaire, de procédure de redressement judiciaire et de procédure de sauvegarde.



Scoring Nota PME : Une polarisation de la santé financière des entreprises

Parmi les entreprises notées le trimestre dernier, 95% n'ont pas changé de catégorie. 45 entreprises anciennement en bonne santé sont maintenant vulnérables et 7 sont en difficulté. À l'inverse, 42 entreprises qui étaient considérées comme vulnérables sont aujourd'hui en bonne santé, contre 15 qui se retrouvent en difficulté.

Sur ce trimestre, parmi les 4 815 entreprises évaluées, 56,3% de celles considérées en difficulté ont vu leur note se dégrader par rapport au trimestre précédent. Il en va de même pour 16,2% des entreprises vulnérables, contre 11,3% ayant connu une hausse de leur note. A contrario, pour les entreprises en bonne santé, 21,3% ont enregistré une hausse, contre 14,2% ayant subi une baisse de leur note sur la même période.



* Le **scoring Nota PME** ne concerne que les entreprises qui **publient leurs comptes** (soit **4 815 entreprises** sur l'ensemble de l'Artois-Gohelle au 07/07/2025). L'obligation de dépôt et de publication des comptes concerne les **sociétés commerciales** qui dépassent 2 des 3 seuils suivants :
- total de **bilan** de plus de **350 000 €** ;
- **chiffre d'affaires** net de plus de **700 000 €** ;
- **10 salariés** et plus.

4 815 Nombre d'entreprises
+39 Evolution du scoring depuis le dernier trimestre

Source : Cap Financials (2025), traitement AULA

Méthodologie de calcul du scoring Nota PME

3 grands critères de performance :

- **Rentabilité**
capacité à gagner de l'argent
- **Solvabilité**
capacité à faire face à ses créances
- **Robustesse**
solidité de l'entreprise au regard de sa structure bilancielle

Pondération
par rapport au positionnement de l'entreprise dans son **secteur d'activité**

